

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014**  
**Procès-verbal n° 09-2014**

L'an deux mille quatorze, le onze septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

**Présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Isabelle FORAY - Marie-Pierre RAMBAUD - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

**Procuration :** Marie-Paule FALCOZ (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Jean-Paul LAURENT (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Michel RAPIN (donne procuration à Christian PETRAZ) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Marie VIALLET)

**Marie VIALLET est désignée secrétaire de séance.**

**1- Charte avec le Conseil Général portant distribution de compétences et responsabilités en période hivernale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ? à l'unanimité, approuve la charte passée avec le Conseil Général de la Savoie qui a pour objet de rappeler certaines distributions de compétences entre la Commune et le Département durant la période de fermeture hivernale de la RD 902 dans sa portion comprise du Hameau de Bonnenuit au Col du Galibier.

**2- Analyse financière réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette analyse financière.

**3- Rachat de meubles à Madame Florine DEROUBAIX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (Stéphanie MASSE) et 1 abstention (Corine FALCOZ) autorise le rachat auprès de Madame Florine Lepage Deroubaix de divers électroménagers et mobiliers d'aménagement de la cuisine, de l'arrière cuisine et de la salle de bains de l'appartement de l'ancienne Mairie, pour la somme de 4 656 €.

#### 4- Tarifs de location des salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le tarif de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 comme suit :

##### SALLE DU GALIBIER

<b>Salle sans cuisine</b>	:	<b>75 €</b> la demi-journée
	:	<b>140 €</b> la journée
	:	<b>20 €</b> de l'heure (maxi. 2 heures d'affilée)
<b>Salle avec cuisine</b>	:	<b>220 €</b> pour 1 journée
	:	<b>100 €</b> pour la soirée
	:	<b>350 €</b> pour 2 journées
<b>Caution</b> (Salle et matériel)	:	<b>500 €</b>
<b>Retenue pour non nettoyage</b>	:	<b>90 €</b>

##### SALLE POLYVALENTE Gabriel JULLIARD

<b>Salle sans cuisine</b>	:	400 € la journée
	:	30 € de l'heure
<b>Salle avec cuisine</b>	:	650 € pour 1 journée
	:	650 € pour la soirée
	:	980 € pour 2 jours consécutifs
	:	2 250 € pour 1 semaine
<b>Caution</b> (Salle et matériel)	:	<b>2 000 € Ménage inclus.</b>

##### SALLE LES CERCES MAIRIE

**30 €/ heure (nettoyage inclus)** (maxi. 4 heures d'affilée)

**Caution** (Salle et matériel) : **200 €**

##### SALLE DE LA SÉTAZ MAIRIE

**30 €/ heure (nettoyage inclus)** (maxi. 4 heures d'affilée)

**Caution** (Salle et matériel) : **200 €**

##### SALLE DES MARIAGES

**75 € la demi-journée**

**Caution** (Salle et matériel) : **200 €**  
**Retenue pour non nettoyage** : **90 €**

- précise que toute heure de location commencée est due,
- précise que toutes les associations Valloirinches à caractère sportif, culturel, parascolaire ou social bénéficieront du prêt gratuit des salles pour leurs actions sans but lucratif (Assemblées générales, Enseignement...). Les demandes de location commerciales seront prioritaires par rapport aux demandes des Associations. La retenue pour non-nettoyage pourra être facturée aux Associations ayant utilisé la salle à titre gratuit, et ne l'ayant pas rendu dans le même état de propreté que lors du prêt,
- précise que la salle du Galibier et la salle polyvalente doivent être libérées au plus tard le lendemain à 14 heures,
- précise que la délibération N° 13-08-066 en date du 5 août 2013 est abrogée.

#### **5- Tarifs de location des chapiteaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, afin de supprimer les chapiteaux que la Commune n'a plus et d'ajouter ceux acquis récemment, de fixer comme suit les tarifs de location suivants à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014:

- |  |                |
|--|----------------|
| ➤ Location du chapiteau 15 X 30 (nu, monté et chauffé) | : 450 € / jour |
| ➤ Location du chapiteau 6 X 10 (nu, monté)             | : 250 € / jour |
| ➤ Location du chapiteau 4 X 4 (nu, monté)              | : 200 € / jour |
| ➤ Location du chapiteau 3 X 3 (nu, monté)              | : 100 € / jour |
| ➤ Banc à l'unité                                       | : 1 € / jour   |
| ➤ Table à l'unité                                      | : 3 € / jour   |
| ➤ Caution :  | : 1 000 €      |

#### **5- Question diverse : remplacement de la conduite de décharge de Calypso**

Monsieur le Maire présente succinctement le projet de remplacement partiel de la conduite de décharge de la Centrale de Calypso, dont les travaux sont programmés en 2016 :

- problématique :
- ✓ 3 tronçons :
  - Amont : remplacé en 2005,
  - Intermédiaire : 1980,
  - Aval : 1898 (origine)
- ✓ Rupture en décembre 2012 sur la partie aval
- réalisation d'un "tracé direct enterré", avec suppression des coudes (cohérence hydraulique),
- impact foncier : convention d'occupation à mettre à jour pour prendre en compte ce nouveau tracé,
- coupes d'arbres : estimation sommaire de 80 unités à abattre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 11 septembre 2014 à 22h05.